



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Coordination Française du Lobby Européen des Femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le rapport du Parlement européen de 2016 sur la pauvreté signalait 64,6 millions de femmes pauvres en Europe contre 57,6 millions d'hommes. La France, réputée, à juste titre, pour avoir un système de protection sociale et des services publics développés et évolués, n'échappe pas à cette répartition ni à ses conséquences. Comme ailleurs en Europe, la difficulté d'accès des femmes à la protection sociale, aux services publics et aux diverses infrastructures égalité femmes-hommes, est accentuée par la pauvreté et la précarité dans lesquelles survit une partie d'entre elles : 4,7 millions de femmes pauvres (représentant 52 % de la population pauvre de France), sont confinées dans un état d'indigence économique et sont socialement marginalisées. Parmi elles, on observe comme étant spécialement vulnérables : des cheffes de famille monoparentale, des jeunes femmes, des femmes rurales, des femmes âgées, des ultramarines et des migrantes. Ces catégories sont particulièrement touchées par le déclassement et l'exclusion sociale. Cette pauvreté n'est pas un phénomène provisoire ou marginal. C'est un phénomène structurel qui s'aggrave en France.

Les mesures législatives et incitatives existantes pour lutter, par exemple, contre les différentiels de rémunération (de 9 % à 24 %), à tous les niveaux d'emploi, sont pas ou peu appliquées ; le plafond de verre se maintient d'année en année ; L'orientation, la formation et le recrutement des femmes vers des métiers plus variés et plus rémunérateurs n'est pas à l'ordre du jour ; ne sont pas prises en compte, dans les revenus des femmes, les tâches non rémunérées (soins des enfants, des malades et des parents vieillissants ou handicapés) ; 72 % des tâches domestiques sont réalisées par des femmes, à titre bénévole ou contraint ; il n'y a pas de mixité réelle dans l'exécution de ces responsabilités sociales. Pour les femmes, trop de temps partiels contraints, d'emplois déqualifiés, de postes d'intérimaires, d'emplois saisonniers, de travail sans rémunération, de chômage (le taux de chômage des mères seules est à 15 % alors qu'il est en moyenne à 9,6 % pour l'ensemble des mères). Les femmes sont majoritaires parmi les allocataires du RSA. En résumé, un marché et une organisation du travail très défavorables aux femmes.

Les politiques publiques d'austérité conduites depuis de nombreuses années en France et en Europe impactent les femmes. La réduction des dépenses publiques menace les acquis sociaux ainsi que le travail des femmes, dans la mesure où elles constituent la majorité des travailleurs du secteur public. Il s'agit d'une double peine, malgré un demi-siècle de luttes.

Les femmes sont toujours pénalisées dans leurs parcours professionnels par les charges de famille et les aléas de la vie sociale (veuvage, maladie, divorce, chômage). Elles sont victimes de violences masculines, et sans emplois rémunérés et continus (sorties du travail pour élever les enfants). Parce qu'elles traversent des périodes de précarité, ces femmes connaissent un accès moindre et dégradé aux droits sexuels et reproductifs (contraception, IVG ou aide à la procréation).

Elles assurent souvent seule l'éducation des enfants. Les grossesses non désirées, la monoparentalité et le handicap sont des facteurs aggravants de paupérisation. Le service public de la petite enfance est insuffisant (crèches en nombre insuffisant, aides personnalisées inaccessibles). Sans parler des femmes qui se prostituent pour assurer un revenu à leur famille. Une famille monoparentale comprend un parent isolé avec un ou plusieurs enfants célibataires : en métropole, 83 % des parents en situation de monoparentalité sont des femmes, 90 % en Outre-mer. Elles renoncent souvent aux soins pour raisons financières.

Elles sont pénalisées au niveau des retraites : deux retraités pauvres sur trois sont des femmes. Les conditions de fin de vie des femmes seules et pauvres se dégradent en France et sont de plus en plus préoccupantes.

Tous les services publics se dématérialisent progressivement entravant l'exercice des droits et de la citoyenneté. Il faut donc vaincre la fracture numérique dont les femmes pauvres (et âgées) sont les premières victimes.

Tous ces facteurs s'accumulent. Ils sont accentués pour les femmes d'outre-mer et pour les migrantes. La France est, du point de vue des migrantes, en infraction avec les traités internationaux qu'elle a signés (violences, prostitution, exclusion, ghettoïsation, sexisme, racisme, grande pauvreté...forment le quotidien des femmes migrantes).

S'appuyant sur les conventions onusiennes dont la CEDAW et la Plateforme de Pékin, la Coordination Française du Lobby Européen des Femmes, pour lutter contre la paupérisation structurelle et contre la marginalisation d'un grand nombre de femmes — lesquelles les excluent des services publics, de la protection sociales et des infrastructures égalité Femmes-Hommes — demande aux États :

- De concevoir une société de responsabilisation égale des hommes et des femmes aussi bien dans les sphères professionnelles que familiales.
- De budgétiser les dépenses occasionnées par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du genre dans les politiques publiques (budgétisation sensible au genre).
- De continuer à revendiquer la production de statistiques genrées.
- De financer la recherche universitaire libre sur tous ces sujets.
- De s'assurer de la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de l'orientation et de l'éducation des filles.
- D'appliquer et de renforcer les législations existantes sur le marché de l'emploi (parité et égalité de rémunérations).
- D'appliquer la parité, l'égalité de rémunérations et de recrutement, aux femmes en situation de handicap.
- De lutter contre les difficultés spécifiques de ces femmes.
- De lutter contre la précarité des emplois, contre le temps partiel et le bénévolat contraints des femmes.
- De revaloriser les statuts des métiers liés au « care ».
- De mieux Informer les femmes des risques de baisse de leur pension de retraite consécutive à une carrière discontinuée et incomplète (attention aux travaux informels).
- De généraliser la mise en place d'un service public de la petite enfance.
- De développer les congés parentaux non transférables et de garantir le retour au travail.
- De réduire la fracture numérique qui contribue à l'isolement de nombreuses femmes.
- De mettre en place des politiques publiques et des procédures d'asile et d'intégration sensibles au genre pour aider les femmes et les filles à accéder aux droits humains et à l'autonomie, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de la justice, etc.).

- D'assurer l'égalité et la continuité des services publics et de la protection sociale entre la métropole et les territoires d'Outre-mer.
-